

PROCES VERBAL DE LA SEANCE
du CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 8 avril 2021
19h00 salle de la Tourniole

Présents : Stéphane Lamberger, Claude Pierrel, Dominique Méan, Alexandre Adam, Christine Petitjean, Richard Brusa, Valérie Faivre, Caroline Médigue, Maxime Mathis, Tantely Brun, Jérôme Lamonica, Jean Camus, Delphine Vuillermoz, Chantal Perreaut. Nicolas Jacquier (arrivé à 20h30)

Le Maire propose d'ajouter 2 points à l'ordre du jour :

- Prêt banque Populaire à long terme et prêt court terme auprès du Crédit Agricole Franche Comté,
- Point budgétaire du 1er trimestre 2021.

1. Validation du compte rendu de la séance du 23 mars 2021.

Lecture du PV par Stéphane Lamberger, maire ; sans observation, le PV est validé.

2. Compte rendu des commissions communales.

- **Commission « action sociale » du 31 mars 2021** : Christine PETITJEAN présente le compte rendu de la réunion avec le questionnement sur les paniers garnis offerts aux personnes de 75 ans et plus. La commission élaborera un courrier à destination des 75 ans et plus. L'idée serait si la situation sanitaire le permet de proposer un repas, et pour les personnes ne pouvant pas venir au repas, de leur offrir un panier garni. La prochaine commission se réunira le 28/04 avec les membres des commissions « action sociale » et « enfance et jeunesse ». La commune souhaite poursuivre ses actions en faveur du Bel Age.
- **Commission mi-septembre du 6 avril 2021** : le programme sera identique aux années précédentes : repas du vendredi soir, après-midi du samedi avec l'association la Marelle, défilé et feux d'artifice le soir, marché des producteurs et des artisans le dimanche, la foire et les concours le mardi. Cette année, il sera difficile d'associer les associations, elles ne sont pas prêtes pour l'instant, elles ne se projettent pas en raison de la crise sanitaire.
- Dominique MEAN fait un bilan des travaux réalisés dernièrement par les services techniques : réalisation de la cabane à livres qui sera installée vers le parvis Adlca, et rénovation des cabanes vers le parking des Carmes.
- **Réunion avec le SICTOM** : le SICTOM veut inciter au tri et au compostage, le ramassage des poubelles grises s'effectuera 1 semaine sur 2. Il sera possible de demander une plus grande poubelle avec le passage toutes les 2 semaines. Cette mesure a un impact positif sur la réduction des déchets. A compter du 1^{er} janvier 2022, la commune passera en collecte incitative. Les contribuables verront leurs factures diminuer de 13 €, ce qui n'est pas significatif, mais la collecte 1 semaine sur 2 permet de réduire l'impact carbone. La déchetterie sera fermée le temps des travaux d'agrandissement.
- **Rencontre avec OSITOIT** : le responsable a fait une offre avec l'augmentation du prix de l'acier à +6 000€. A noter que l'entreprise avait pris en charge une partie du raccordement électrique. Le conseil décide de poursuivre le projet en intégrant le surcoût.
- Richard BRUSA va retourner un mail à tous les conseillers intéressés pour faire le point sur la répartition des dalles (qui étaient sur la place de la mairie).
- **Vente du marché aux veaux** : la commune souhaite débarrasser tous les matériaux et autres, stockés au marché aux veaux. Sarah MAZOYER va adresser un mail aux élus et agents afin que les personnes intéressées se fassent connaître.

3- Derniers aménagements de la rue Louis le Grand – suite retour de l'UCIA

Le maire, Richard BRUSA, accompagnés d'Olivier LAGUT du Bureau d'études ABCD ont rencontré ce jour M. Philippe RENARD, Président de l'UCIA afin de faire le point sur les marquages au sol : emplacement livraison, arrêt minute, les étals devant les commerçants, ...

Après concertation, et visite sur place, il est proposé à la demande de l'UCIA en concertation avec les commerçants :

- de supprimer les 5 emplacements « livraison »,
- les croix jaunes devant les établissements bancaires sont quant à elles bien conservées,
- le marquage de 7 arrêts minutes devant les commerçants demandeurs,
- la mise en place de la zone bleue sur l'ensemble de la rue Louis XIV le Grand dès que possible,
- le déplacement des étals (ceux devant les boulangeries FUMEY et Fournée du Revermont) sont ôtés, et seront installés sur d'autres lieux.
- le déplacement de l'étal devant la Papeterie sera installé devant l'épicerie.

Le conseil municipal décide de répondre favorablement à ces ultimes demandes et rappelle qu'en application de la réglementation liée à l'accessibilité, aucun obstacle ne doit gêner la circulation des piétons et des personnes à mobilités réduites sur les trottoirs. Il ne sera accepté aucun panneau publicitaire, ni mobilier.

Certains passants trouvent que les étals devant la mairie sont trop concentrés : le conseil décide de conserver l'aménagement en l'état avec les 8 étals (initialement il devait y en avoir 10). Avec le fleurissement, la vision sera différente, et il faut s'habituer à ces nouveaux aménagements dans la grande rue et sur la place.

Le principe est que les modules sont évolutifs tout comme l'aménagement : il est possible d'ajouter des bancs sur les modules étals,...ou autres éléments, et de modifier.

Le panneau d'information sera prochainement installé proche de la place de la Mairie. Les potelets sont installés afin de sécuriser les piétons, et éviter les stationnements gênants sur les trottoirs.

Prochainement, les revêtements résine seront posés devant la mairie (zone 20) et à toutes les intersections de rues.

Il est à noter qu'aujourd'hui, la circulation voiture est beaucoup plus agréable, et la circulation des piétons sur les trottoirs est plus aisée également.

Le conseil municipal, à l'unanimité des voix, valide tous les aménagements proposés.

4 – Validation de la présentation de la phase pro par ABCD – aménagement de la place du Colombier et ses abords

Par délibérations n° 2020 – 80/81/82/83/84, le conseil municipal avait validé l'avant-projet définitif pour les travaux de réaménagement de la place du Colombier et ses abords, ainsi que le plan de financement prévisionnel pour les phases 1 à 4. Les demandes de financement ont été réalisées.

Le bureau d'études ABCD vient de rendre le niveau « phase pro » du projet ainsi que le dossier de consultation des entreprises. 3 lots figurent au DCE :

- lot 1 – Terrassement, VRD, eaux pluviales
- lot 2 – Béton, signalisation,
- lot 3 – Mobilier urbain, pavé et espaces verts

L'estimation prévisionnelle des travaux, établie lot par lot se chiffre à 2 170 472.57 € HT.

Après avoir entendu Monsieur le Maire et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents moins une abstention, valide la phase pro pour le réaménagement de la place du Colombier et ses abords, et autorise Monsieur le Maire à lancer les avis d'appel public à concurrence des entreprises.

Le Maire précise que le projet figure bien au programme DETR, avec le passage à la commission des Grands élus le 9 avril 2021. Le montant qui sera attribué est inférieur de 90 000 € au montant escompté : cette année, avec le plan de relance de nombreuses collectivités ont présenté des dossiers au titre des subventions de l'état.

Eclairage public de la place du Colombier :

Le Maire présente le projet global d'éclairage public de la place du Colombier, avec les différents luminaires installés pour un montant estimatif de 205 078.50 € TTC. Le coût comprend la place du Colombier, le Square Simonin, la place du Château, et la zone de la maison médicale.

Il est important de valider dans un premier temps le type de luminaires avec 53 points lumineux puis lors du prochain conseil municipal du 11 mai, nous présenterons le plan de financement.

Les conseillers valident à l'unanimité l'éclairage public proposé.

Concernant l'éclairage du parking de la Foule, dont le montant s'élève à 36 000 €, il est proposé de réaliser qu'une partie du côté de la médiathèque, et un renforcement le long du chemin de la Foule.

Olivier LAGUT travaille sur une étude de l'aménagement du parking pour permettre d'accueillir des manifestations.

Pour l'éclairage du lavoir, il est prévu de récupérer 2 mats du Parking de la Foule, qui seront installés sur le cheminement après la passerelle.

Le coût de ces travaux s'élève à 6 400 €, ils seront réalisés en juin et juillet 2021.

Les travaux d'extension de la gendarmerie sont commencés depuis le 6 avril.

5 – Zone des Toupes – état d'avancement du projet,

Monsieur le Maire a sollicité une assistance de l'Etat, des architectes paysagistes, du Pays Lédonien, ... pour l'élaboration et la rédaction du cahier des charges afin de lancer la consultation du bureau d'études.

Il reste 1 an et ½ à la collectivité pour établir un nouveau règlement de cette zone.

6 – Super U : autorisation de travaux sur terrains communaux, mise en place d'une servitude de passage et d'un bail sur l'espace public,

Le maire présente le projet d'extension du SUPER U. Une rencontre a eu lieu avec le Directeur M. BARTHOLOME, son maître d'œuvre, le Pays Lédonien et plusieurs élus de la commune.

Monsieur le Maire fait part de la démarche de M. BARTHOLOME, gérant de la SAS GUYDIS de Bletterans sollicitant l'occupation d'une partie du domaine public communal cadastrée section AD n°719 et 746 de Bletterans dans le cadre du permis de construire relatif à son agrandissement.

M. BARTHOLOME ne souhaite pas faire l'acquisition de la maison Huguenin. La station-service restera à son emplacement actuel, les déplacements se feront autour de la station d'essence. Il est prévu la plantation d'une haie pour séparer la maison Huguenin du parking du SUPER U.

Il explique également qu'il souhaite autoriser la SAS GUYDIS à effectuer, à ses frais, les travaux d'accès, de parkings et de la liaison douce en bord de Seille, réalisés sur le domaine public ; à cet effet, il sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de signature d'une convention délégrant temporairement à ladite société la maîtrise d'ouvrage des travaux précités.

Par ailleurs, le Maire demande au Conseil Municipal le pouvoir de négocier, par le biais d'un acte notarié auprès de Maître SIMONIN, la formalisation juridique et financière de l'occupation du domaine public avec la détermination d'une location annuelle et également la création d'une servitude permanente avec une contrepartie financière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'accepter la proposition de la SAS GUYDIS de réalisation des travaux précités, à sa charge, sur le domaine public communal sur les parcelles cadastrées susvisées ; d'autoriser le maire à signer la convention et les documents s'y rapportant de délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage dans le but de la réalisation de l'accès, de parkings et de la liaison douce au bord de Seille ; et d'autoriser le maire à négocier par devant notaire l'acte de servitude administrative et ses modalités financières ainsi que les modalités du loyer inhérent à l'occupation du domaine public entre les partis, acte qui devra, être en tout état de cause, validé ultérieurement par le Conseil Municipal.

7 – Projet d'une ferme aquaponique - bilan de la visio conférence avec M.ROUBES,

Ce jeudi 8 avril s'est tenu une visio-conférence avec le Pays Lédonien pour la présentation du projet de ferme aquaponique de M. ROUBES : il s'agit de culture hors sol mariant la pisciculture et l'hydroponie – les légumes se nourrissent des nutriments des poissons. Son souhait est de fournir aux habitants de Bletterans et environs, des paniers de légumes et des poissons (carpes, truites).

M. ROUBES possède un terrain familial - rue du Rondeau. Il souhaitait développer son activité sur cette parcelle, mais cela n'étant pas possible, la commune lui a proposé de nouveaux terrains. Il a besoin d'un terrain bien desservi, et facile d'accès pour développer son projet de ferme pédagogique.

M. ROUBES doit déposer un nouveau CU, et prendre contact avec le Cluster Jura, la Chambre d'Agriculture et la Fabrique à Entreprendre pour l'accompagnement de son projet.

8 – Point sur la rencontre avec les forains – fête de la mi-septembre 2021.

Monsieur le Maire, Richard BRUSA et Dominique MEAN ont rencontré le 29 mars dernier, les forains pour discuter de la tenue de la fête foraine de la mi-septembre 2021. La commune avait proposé qu'elle se tienne sur le parking de la Foule en y faisant les aménagements nécessaires.

Les forains ne veulent pas faire la fête foraine cette année : ils sont en arrêt d'activité jusqu'au 1^{er} juin, ils ne savent pas quand ils auront l'autorisation de reprendre leur activité, et sont éligibles aux aides de l'état. Ce serait trop coûteux pour eux de remettre en route pour une seule manifestation et le lieu leur paraît trop à l'écart.

Il est prévu de se rencontrer fin septembre en mairie pour faire le point pour les fêtes foraines à venir. Cela laisse un temps de réflexion pour les aménagements de la Foule.

9. Dossier LABEL école numérique – Ecole primaire de Bletterans.

Christine PETITJEAN explique que la commune a répondu favorablement à l'appel projets « label écoles numériques 2020 » qui concerne l'école primaire de Bletterans : cet appel à projets permet d'obtenir une subvention pour le financement des équipements numériques. Pour ce faire, il est nécessaire d'établir une convention de partenariat entre l'académie et la commune : la première accordant une subvention exceptionnelle qui couvre 50% du montant total des dépenses éligibles avec un plafond maximum de 5 500 €.

La commune a consulté 3 fournisseurs informatiques, et Christine PETITJEAN après l'examen des devis avec Alexandre ADAM propose de retenir l'offre de JIM INFORMATIK avec du matériel reconditionné pour les PC des enseignants et des tablettes neuves pour les élèves.

Les conseillers municipaux à l'unanimité des voix approuvent cette proposition, et notamment d'investir sur du matériel reconditionné pour un montant total de 6 380 € HT.

Il est précisé que la commande publique doit maintenant intégrer une part de produit recyclé ou d'occasion selon le décret paru au journal officiel du 10 mars 2021.

Il est procédé également à la validation du devis de l'AME Jura pour l'achat de 2 tableaux blancs pour un montant de 818 € HT.

La convention de partenariat sera complétée et envoyée à l'Académie pour validation et signature.

Alexandre ADAM ajoute que la commune va acquérir un nouveau PC portable reconditionné pour Claude PIERREL pour un montant de 585.50 € HT. En effet, l'unité centrale qu'il utilise est devenu obsolète.

10 – Transfert de compétence mobilité à la CCBHS.

Le Maire explique que la CCBHS en date du 4 mars 2021, a décidé de solliciter le transfert de la compétence « mobilité » ;

Considérant que la loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019 a pour objectif principal de couvrir l'intégralité du territoire national en Autorités Organisatrice de la Mobilité (AOM) et qu'en tout état de cause, les communes à compter du 1er juillet 2021 ne seront plus AOM ;

Considérant d'autre part que cette même loi laisse la possibilité de n'exercer la compétence, dans un 1er temps, que sur les éventuelles nouvelles actions de mobilité ; et de laisser à la Région l'exercice de la compétence AOM sur les services réguliers de transport public, des services à la demande de transport public et des services de transport scolaire qu'elle assure actuellement dans le ressort de son périmètre ;

Considérant à l'inverse que si la compétence n'est pas transférée à la CCBHS, la totalité de la compétence reviendra à la Région qui deviendra de fait AOM local sur le territoire de la CCBHS à compter du 1er juillet 2021 ;

Considérant enfin que la CCBHS et ses communes membres souhaitent conserver une autonomie dans l'exercice de la compétence « mobilités » afin de développer les services qu'elles jugent nécessaire pour sa population et son territoire ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le transfert de la compétence d'organisation de la mobilité telle que définie à l'article L1231-1-1 du Code des transports par les communes à la Communauté de communes. La commune prend note que la CCBHS décide de ne pas demander à se substituer à la Région Bourgogne-

Franche-Comté dans l'exécution des services réguliers de transport public, des services à la demande de transport public et des services de transport scolaire que la région assure actuellement dans le ressort de son périmètre ; La communauté de communes conserve cependant la capacité de se faire transférer ces services à l'avenir conformément aux dispositions de l'article L. 3111-5 du Code des transports.

11 – Formation des élus par l'Association des Maires du JURA,

Le maire explique que l'Association des Maires du Jura - AMJ- propose dans le cadre du droit individuel à la formation accordée à chaque élu en début de mandat un programme de formation très intéressant.

Le descriptif détaillé a été adressé à l'ensemble des conseillers municipaux. Il suffit de se préinscrire auprès de l'AMJ avant le 14 avril.

Les formations sont gratuites pour l'élu : le fond de formation des élus rembourse directement l'AMJ des frais pédagogiques et l'élu des frais de repas et de déplacement.

12 – Nouvelles mesures sanitaires liées à la crise de la COVID.

Les consignes du Préfet quant à la crise sont toujours très strictes. Le port du masque à l'extérieur est obligatoire sur toutes les communes du JURA.

13 -Prêt banque Populaire à long terme et prêt court terme auprès du Crédit Agricole Franche Comté.

Monsieur Claude PIERREL, 1er adjoint, délégué aux finances, présente au conseil municipal l'offre de financement reçue le 7 avril 2021 de la part de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté pour financer l'opération de rénovation de la place du Colombier et de ses abords. Cette proposition n'avait pas pu être examinée par le précédent Conseil Municipal du 23 mars 2021.

Monsieur le Maire, également administrateur de la Caisse Locale du Crédit Agricole de Franche-Comté, ne prend pas part au débat et quitte la salle (votants 14).

Monsieur Claude PIERREL rend compte au Conseil Municipal de cette nouvelle proposition plus intéressante que la précédente du Crédit Agricole de Franche-Comté qui avait malgré tout été acceptée faute de réponse des autres partenaires financiers. Cette nouvelle offre est discutée, mise au vote et retenue par 14 voix pour en lieu et place de celle du Crédit Agricole de Franche-Comté, Monsieur le Maire sorti de la salle ne prenant pas part au vote. Monsieur Claude Pierrel, représentant la collectivité, s'engage à contacter la caisse concernée du Crédit Agricole afin d'annuler l'accord préalablement établi, tout en s'engageant à finaliser un prêt relais à court terme à hauteur d'un million d'euros sur une durée de deux ans au taux variable EURIBOR 3 mois de 0,422 %, destiné à pallier le décalage des recettes en provenance des subventions et du FCTVA.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix pour, 0 voix contre, décide de retenir les offres et d'approuver les conditions générales de financement présentées par la Banque Populaire de Bourgogne Franche-Comté (pour le long terme) et le Crédit Agricole de Franche-Comté (pour le prêt relais à court terme).

La commune décide de réaliser un emprunt à long terme de 1.000.000 € pour une durée de 25 ans avec échéances trimestrielles pour une taux de 0.70 % ainsi qu'un prêt relais à court terme également de 1.000.000 € d'une durée de 24 mois.

La présente délibération annule et remplace la délibération n° 2021-18 du 23 mars 2021.

14 – Point budgétaire du 1^{er} trimestre 2021

Claude PIERREL propose de faire un point budgétaire par trimestre. Il constate que pour le premier trimestre :

- les dépenses ont été inférieures de 2 700 €,
- les recettes ont été inférieures également de 2700 €,
- le budget est à l'équilibre.

L'attribution de la DGS n'a pas été modifiée en fonction du nombre d'habitants (population légale officielle : 1 501 hab) cela sera effectué en 2022.

Cependant, l'ensemble des contributions de l'état (y compris la compensation de la taxe d'habitation) sera supérieur à

l'année précédente.

15 – Questions diverses

- Stéphane Lamberger apporte des informations sur le comité syndical du SIEA qui s'est réuni mercredi 7 avril : lors de cette assemblée, il a vivement remercié les entreprises qui sont intervenues sur Bletterans – SAS PETITJEAN, et le SIDEC, pour l'exécution dans les temps des travaux d'eau et d'assainissement rue Louis XIV le Grand. Il ajoute que le contribuable verra sa facture d'eau potable augmenter d'environ 3% sur les prochaines années. Le SIEA exécutera plusieurs chantiers sur Bletterans : rue de la Savigna, rue St Paul, chemin du Rondeau, et sur la place du Colombier. Le Maire remercie le SIEA pour son engagement dans les travaux sur la commune.
- Les travaux de la verrière sous le marché couvert vont démarrer en mai 2021. Ils ne perturberont pas le déroulement du marché hebdomadaire.
- La réfection des trottoirs pour Minoeuvres III est commandée.

La prochaine séance du conseil municipal est prévue le 11 mai 2021, le lieu et l'horaire seront communiqués officiellement par voie de convocation.

Le maire, Stéphane Lamberger

Claude Pierrel,

Dominique Méan,

Alexandre Adam,

Christine Petitjean,

Richard Brusa,

Maxime Mathis,

Valérie Faivre,

Delphine Vuillermoz,

Tantely Brun,

Jérôme Lamonica,

Jean Camus,

Chantal Perreaut,

Nicolas Jacquier,

Caroline Médigue,